

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Procédure de modification réglementaire (Annexe 2).

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
M ^e François- Philippe Cloutier, DAJ	6/11/2017	En validation avec le volet juridique afférent au projet de règlement, à son objet et à sa procédure de modification réglementaire
M. Pierre-Luc Therrien, chef du Service des permis et inspection	01/11/2017	En validation avec le volet application réglementaire

RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville d'adopter le règlement modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme, tel qu'il est annexé (Annexe 1). Ce règlement a pour objet de majorer d'environ 2 % les tarifs des permis et certificats en matière d'urbanisme.

- Liste des pièces jointes :
- Annexe 1 : Règlement modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme
 - Annexe 2 : Procédure de modification réglementaire
 - Annexe 3 : Présentation du règlement

Préparé par : Lynda Rainville, urbaniste		Titre d'emploi : Conseillère en urbanisme	
Recommandé par : <i>Lynda Rainville</i>			
<i>SEBASTIEN HAMEL, GESTIONNAIRE DE PROJETS COMPLEXES</i>			
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	
Commentaires :			
Signature de la Direction : <i>Don De</i>			Date : 2017 / 11 / 10

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale : *Therrien* Date : 2017 / 11 / 20



Conseil de la Ville

Règlement RV-2017-XX-XX modifiant le Règlement
RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et
demandes en matière d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Permis de lotissement**

L'article 7 du Règlement RV-2014-13-97 concernant les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme est modifié par le remplacement dans le premier alinéa de « 75 \$ » par « 77 \$ »;

2. **Permis de construction et certificat d'autorisation**

L'article 8 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement, dans le sous paragraphe a) du paragraphe 1°, de « 350 \$ » par « 360 \$ »;
- 2° le remplacement, dans le sous paragraphe b) du paragraphe 1°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ » et de « 350 \$ » par « 360 \$ »;
- 3° le remplacement, dans le sous paragraphe c) du paragraphe 1°, de « 350 \$ » par « 360 \$ »;
- 5° le remplacement, dans le sous paragraphe d) du paragraphe 1°, de « 3 \$ » par « 3,10 \$ » et de « 350 \$ » par « 360 \$ »;
- 6° le remplacement, dans le sous paragraphe e) du paragraphe 1°, de « 3 \$ » par « 3,10 \$ » et de « 350 \$ » par « 360 \$ » et de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 7° le remplacement dans le sous paragraphe « a) » du paragraphe 2°, de « 5 \$ » par « 5,10 \$ » et de « 85 \$ » par « 90 \$ » et de « 350 \$ » par « 360 \$ »;
- 8° le remplacement dans le sous paragraphe « b) » du paragraphe 2°, de « 5 \$ » par « 5,10 \$ » et de « 175 \$ » par « 180 \$ »;
- 9° le remplacement dans le paragraphe 3°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 10° le remplacement, dans le sous paragraphe a) du paragraphe 4°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 11° le remplacement dans le sous paragraphe « a) » du paragraphe 5°, de « 85 \$ » par « 90 \$ »;
- 12° le remplacement dans le sous paragraphe « b) » du paragraphe 5°, de « 230 \$ » par « 235 \$ »;
- 13° le remplacement dans le sous paragraphe « c) » du paragraphe 6°, de « 60 \$ » par « 65 \$ »;
- 14° le remplacement dans le sous paragraphe « d) » du paragraphe 6°, de « 175 \$ » par « 180 \$ »;

- 15° le remplacement dans le sous paragraphe « a) » du paragraphe 7°, de « 60 \$ » par « 65 \$ »;
- 16° le remplacement dans le sous paragraphe « b) » du paragraphe 7°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 17° le remplacement dans le paragraphe 8°, de « 60\$ » par « 65 \$ »;
- 18° le remplacement dans le sous paragraphe « a) » du paragraphe 9°, de « 60 \$ » par « 65 \$ »;
- 19° le remplacement dans le paragraphe 10°, de « 115\$ » par « 117,50 \$ »;
- 20° le remplacement dans le paragraphe 10.1°, de « 50 \$ » par « 52 \$ »;
- 21° le remplacement dans le paragraphe 11°, de «230\$ » par «235 \$ »;
- 22° le remplacement dans le paragraphe 11.1°, de «230 \$ » par «235 \$ »;
- 23° le remplacement dans le paragraphe 12°, de «150\$ » par «155 \$ »;
- 24° le remplacement dans le paragraphe 13°, de «115 \$ » par «117,50 \$ »;
- 25° le remplacement dans le paragraphe 14°, de «60 \$ » par «65 \$ »;
- 26° le remplacement dans le sous paragraphe « c) » du paragraphe 15°, de « 50 \$ » par « 52 \$ »;
- 27° le remplacement dans le sous paragraphe « d) » du paragraphe 15°, de « 250 \$ » par « 255 \$ »;
- 28° le remplacement dans le sous paragraphe « a) » du paragraphe 16°, de « 1 150 \$ » par « 1 175 \$ »;
- 29° le remplacement dans le sous paragraphe « b) » du paragraphe 16°, de « 300 \$ » par « 306 \$ »;
- 30° le remplacement dans le paragraphe 17°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 31° le remplacement dans le paragraphe 18°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 32° le remplacement dans le paragraphe 19°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 33° le remplacement dans le paragraphe 20°, de « 100 \$ » par « 102 \$ »;
- 34° le remplacement dans le paragraphe 21°, de « 115 \$ » par « 117,50 \$ »;
- 35° le remplacement dans le paragraphe 22°, de « 500 \$ » par « 510 \$ ».

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Procédures de modification réglementaire

Règlement modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme

- Présentation du règlement
- Avis de motion
- Adoption
- Avis de promulgation

Présentation du règlement

Le règlement vise à majorer d'environ 2 % les tarifs des permis et des certificats en matière d'urbanisme.